

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 50 (1924)
Heft: 26

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1^{re} Conférence mondiale de l'énergie.

Samedi dernier, de dix heures et demie à midi et demie, à Berne, devant un nombreux auditoire, M. le Dr Ed. Tissot, président de l'Association suisse des Electriciens, a fait un compte rendu magistral des travaux de la première Conférence mondiale de l'énergie. A l'aide de tableaux numériques en gros caractères, de graphiques, de schémas et aussi de croquis à la planche noire, M. Tissot a résumé et commenté l'énorme masse de rapports (il en a été présenté 323 à la conférence), qu'il a pris la peine d'étudier à l'intention de ses auditeurs. Nous aurons prochainement l'occasion de revenir sur cet exposé qui, espérons-le, sera publié in extenso, car il constitue une source très précieuse de documentation.

L'après-midi du même jour, plusieurs orateurs ont envisagé d'un point de vue plus spécial, certaines questions; nous en reparlerons aussi.

Entre-temps, nous nous faisons l'écho des regrets manifestés par M. le Dr Tissot du rôle effacé que la Suisse a joué dans cette Conférence mondiale à laquelle aucun des Départements fédéraux ou cantonaux intéressés n'a jugé bon de se faire représenter. Cette abstention est d'autant plus regrettable que certains ont su habilement tirer parti de ce congrès rentant pour s'attribuer sinon s'arroger des mérites dont l'exclusivité aurait pu être utilement discutée par les délégués de la Suisse... s'ils avaient été présents. C'est précisément dans le dessein de remettre les choses au point que M. Tissot a organisé les séances de samedi et il faut lui savoir gré d'avoir, au milieu de ses multiples occupations, consacré un labeur si considérable au service de notre économie publique et privée.

Au surplus, si la participation de la Suisse, en tant que nation, a été insuffisante, certains de nos ingénieurs ont apporté à cette Conférence une contribution remarquable, que la «Wasserkraft» (de Munich) qualifie en ces termes: «Des deux séances du jour suivant, consacrées aux progrès de la construction et de l'équipement et à l'exploitation des usines hydrauliques, la deuxième, grâce à la direction stimulante du président, le Suisse Dr Tissot, fut plus intéressante et plus vivante que les précédentes car le président ne se borna pas à des résumés de documents imprimés, mais il nourrit lui-même la discussion et incita les participants à se prononcer sur les points envisagés.» En outre «M. Gruner, Suisse, fit, sur des questions du génie civil, un exposé très intéressant et, de plus, original en ce sens qu'il n'était pas la reproduction d'un rapport imprimé».

NÉCROLOGIE

Edmond Mayor.

Né le 17 juin 1870, à Lausanne où il fit toutes ses études et où il obtint le diplôme d'ingénieur, en 1890, Ed. Mayor, après avoir occupé quelques postes de peu d'importance, fut chargé des études pour le chemin de fer de Landquart à Thusis, puis il dirigea la correction du Bied, au Locle. A la suite d'un stage

au Bureau fédéral du génie, il fut nommé ingénieur fédéral de première classe et chargé de diriger les travaux de fortification de Saint-Maurice puis ceux de Bellinzone, où il resta pendant toute la durée de la guerre.

Les brusques changements d'altitude auxquelles l'astreignaient ses fonctions altérèrent si gravement sa santé qu'il dut prendre sa retraite en 1921. Dès lors il lui fut impossible de vaquer à aucune occupation régulière et il est mort, le 2 novembre dernier, des suites d'une courte mais très pénible crise d'asthme.

Ed. Mayor fut un ingénieur de grand mérite, mais d'une modestie et d'une réserve excessives.

Nous présentons à son frère, M. B. Mayor, professeur à l'Université de Lausanne, l'expression de notre vive sympathie.



EDMOND MAYOR

SOCIÉTÉS

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

*Procès-verbal de la
49^e Assemblée générale du 31 août 1924,
à Zuoz.*

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de la 48^{me} Assemblée générale du 3 septembre 1922, à Soleure (*Bulletin technique*, t. 48, page 299).
 2. Rapport pour 1923, communications du Comité central.
 3. Propositions de l'assemblée des délégués concernant une adjonction aux statuts et la nomination de membres d'honneur.
 4. Lieu et date de la prochaine assemblée générale.
 5. Divers. (Eventuellement propositions des sections communiquées plus tard).
 6. Conférences : a) Technische Fortschritte in Graubünden von 1903-1924, par M. G. Bener, directeur des Chemins de fer rhétiques.
b) Das Bündner Bürgerhaus, par M. N. Hartmann, architecte, à Saint-Moritz.
- Sont présents : environ 150 membres et hôtes.
Parmi les hôtes : *Autorités. Département fédéral de l'intérieur* : M. le Dr Mutzner. *Direction générale des C. F. F.* : M. A. Schrafl. *Petit Conseil du canton des Grisons* : M. Michel, président du gouvernement, à Coire ; M. Töndury-Zehnder, landammann, Samaden. *Communes* : M. Dorta, président de la commune de Samaden ; M. Mohr, président de la commune de Schuls. *Hôtes d'honneur* : M. Pöschel, critique d'art, à Davos ; M. G. Pinösch, directeur, à Vulpera.
- Membres d'honneur* : M. O. Pflughard, architecte, Zurich et Dr A. Schucan, Zurich.
- Société des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de Zurich* : MM. O. Pflughard et C. Jegher, Zurich. *Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne* : M. E. Gaillard, ingénieur, Lausanne. *Association suisse des entrepreneurs* : M. Ed. Locher, ingénieur, Zurich. *Association suisse des électrotechniciens* : M. O. Kuoni-Bener, ingénieur, à Coire. *Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux* : M. Zollikofer, ingénieur, Zurich. *Association suisse pour l'aménagement des eaux* : M. A. Härry, ingénieur, Zurich. *Association suisse des géomètres* : M. G. Halter, Coire. *Société suisse des techniciens* : M. O. Schweizer, Zurich. *Société vaudoise des ingénieurs et des architectes* : M. Descombaz, ingénieur, Lausanne. *Association des anciens élèves de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris* :

M. F. Broillet, architecte, Fribourg. *Bodensee-Bezirkverein, Friedrichshafen* et *Verein deutscher Ingenieure, Berlin*; M. H. Dolt, ingénieur, Friedrichshafen. *Société des architectes diplômés par le Gouvernement français*; M. G. Chable, architecte, Neuchâtel. *Société des ingénieurs civils de France*; M. C. Buttica, ingénieur, Lausanne.

Organes de la Société: *Schweizer Bauzeitung*: M. C. Jegher, ingénieur, Zurich. *Bulletin technique*: M. le prof. Dr A. Dumas, Lausanne.

Presse: « *Neue Zürcher Zeitung* »: M. Gyger, Saint-Moritz; « *Bund* »: M. G. Luck, Berne; « *Journal de Genève* »: M. J. Cayla, architecte, Genève.

Ont fait excuser leur absence:

MM. les membres d'honneur: Dr R. Abt, ingénieur, Lucerne; Dr H. Behn-Eschenburg, ingénieur, Erlikon; Dr Th. Bell, ingénieur, Kriens; Prof.-Dr F. Bluntschli, architecte, Zurich; Dr G.-L. Naville, ingénieur, Genève; Verein schweizerischer Maschinenindustrieller, Zurich; Schweiz. Städteverband, Zurich; Schweiz. Vereinigung für den Heimatschutz; Verband für Schifffahrt Rhein-Bodensee; Associazione nazionale degli Ingegneri ed Architetti italiani, Roma; Verband deutscher Elektrotechniker, Berlin.

Présidence: M. le professeur Rohn, président de la Société. Sont présents: tous les membres du Comité central: MM. C. Andrae, Fr. Broillet, R. Dubs, A. Paris, P. Vischer et Fr. Widmer.

Rédacteur du procès-verbal: M. M. Zschokke, secrétaire de la Société.

Le président salue les représentants des autorités et de la presse, les délégués des Sociétés amies, les membres d'honneur et les membres de la Société. Il remercie l'administration du Lyceum d'avoir mis la salle à la disposition de la Société.

1. Le *procès-verbal* de la 48^e assemblée générale à Soleure est adopté.

2. Le *rapport pour 1923* a été expédié, au mois de mai de cette année, à chaque membre de la Société. Il y a eu, dans la période allant du 1^{er} janvier 1924 à ce jour, 51 admissions et 19 démissions. Le nombre des membres est exactement de 1800. Dix-huit membres sont décédés cette année. L'assemblée se lève pour honorer leur mémoire et celle des autres membres décédés nommés dans le rapport.

Le président relate les principaux objets de l'activité de la Société au cours des dernières années. L'assainissement de l'entreprise de la Maison bourgeoise a pu être mené à bonne fin grâce aux fortes subventions de la Confédération. L'office de placement créé il y a deux ans et étendu depuis lors et qui a dû surmonter des difficultés, bénéficiera aussi de l'appui financier de la Confédération. L'orateur exprime aux Autorités fédérales ses remerciements pour ce nouveau témoignage de sollicitude qu'elles ont donné à notre profession et à la S. I. A.

L'adoption des dernières normes, par l'assemblée des délégués, en décembre 1923, a marqué un terme provisoire pour la *normalisation des travaux du bâtiment*. Des normes semblables seront établies pour les *travaux de terrassement* et il est à espérer qu'elles seront bientôt menées à bonne fin. Une commission spéciale a été nommée pour la normalisation des constructions en bois. La *Commission des cours* qui avait organisé à Lausanne il y a trois ans un cours sur l'organisation du travail et, l'année dernière, un cours sur diverses questions de la science de l'ingénieur a été rendue permanente, avec la mission d'étudier les questions économiques à l'intention du Comité central.

3. Le président annonce que l'Assemblée des délégués qui a siégé la veille, a nommé M. le professeur C. Andrae président de la Société. MM. Büchi, ingénieur, à Zurich et Mathys, architecte, à Berne, ont été nommés membres du Comité central en remplacement de MM. le prof. Rohn et de M. Widmer, architecte, à Berne, qui ont donné leur démission.

L'assemblée des délégués a, en outre, adopté les normes pour les jaugeages hydrauliques (N° 109). L'orateur remercie les personnes qui ont collaboré avec la commission des jaugeages, en particulier la maison Escher-Wyss qui a largement contribué à l'achèvement des travaux par ses contributions pécuniaires.

Le groupe des spécialistes du béton a été autorisé à admettre

dans son sein des membres passifs et l'assemblée des délégués a ratifié cette innovation, sans procéder à une révision des statuts. Le règlement révisé de la Maison bourgeoise a aussi été adopté et il a été décidé qu'à l'avenir il serait remboursé aux délégués une partie et aux petites sections la totalité des frais de voyage à l'occasion des assemblées des délégués. Enfin l'assemblée des délégués a alloué 1000 francs sur le budget de 1924 au fonds de propagande pour la station d'essais hydrauliques de l'Ecole polytechnique fédérale. A ce propos, le président donne la parole à M. Gruner, ingénieur.

M. Gruner remercie le Comité central et les délégués d'avoir appuyé le projet. Il rappelle l'importance des travaux hydrauliques pour la Suisse et expose les difficultés qui s'opposent souvent à l'étude, dans la nature, des problèmes hydrauliques. Le laboratoire de recherches hydrauliques est destiné à combler une lacune; d'ailleurs il ne rendra pas seulement des services à l'Ecole polytechnique, mais aussi à l'industrie. C'est pourquoi il invite les praticiens à appuyer le projet.

M. Bener propose la résolution suivante qui est adoptée par l'assemblée à l'unanimité:

« La S. I. A. a pris connaissance, avec un vif intérêt, de l'état des démarches faites en vue de fonder un laboratoire de recherches hydrauliques à l'Ecole Polytechnique fédérale et elle les appuie énergiquement. La Société considère la création de ce laboratoire comme une nécessité, d'abord pour le développement de l'économie hydraulique de la Suisse, ensuite pour l'instruction de nos jeunes ingénieurs. C'est pourquoi elle espère que la construction de ce laboratoire sera entreprise prochainement. »

Enfin M. Rohn communique que l'assemblée des délégués a décidé de proposer à l'assemblée générale de décerner le titre de membre d'honneur à M. le Directeur Bener, en considération des services qu'il a rendus à la Société, particulièrement en ce qui concerne la publication de la Maison bourgeoise dans les Grisons, comme aussi de la grande part qu'il a prise à l'électrification des chemins de fer rhétiques, contribuant ainsi à l'indépendance de notre pays. M. Bener est nommé membre d'honneur par acclamation.

4. *Lieu et date de la prochaine assemblée générale.* — La section de Bâle a offert de se charger de l'organisation de la prochaine assemblée générale. Le président remercie la section de Bâle dont l'offre est acceptée par acclamation par l'assemblée.

5. *Divers.* Le président donne la parole à M. von Gugelberg, président de la section des Grisons qui désire saisir l'occasion pour nommer membres d'honneur de la section des Grisons MM. Nicol. Hartmann, architecte à Saint-Moritz et Martin Risch, architecte à Coire, en récompense de leur collaboration à la publication des deux volumes sur la Maison bourgeoise dans les Grisons. En outre, M. Erwin Pöschel, à Davos, reçoit un présent, comme témoignage de reconnaissance pour la rédaction du texte de cet ouvrage.

L'ordre du jour administratif étant épuisé, le président donne la parole à M. Bener, puis à M. Nicol. Hartmann, architecte pour leurs intéressantes conférences: a) *Technische Fortschritte in Graubünden von 1903 bis 1924*; b) *Das Bündner Bürgerhaus*, — qui sont accueillies par les applaudissements de l'assemblée.

Après avoir remercié les conférenciers, le président déclare, à 12 h. 15, la 49^{me} Assemblée générale close.

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Zurich, le 8 décembre 1924.

Au Conseil fédéral,
Monsieur le Président de la Confédération.
Messieurs les Conseillers fédéraux,

Le 26 novembre, le Comité Central de la Société Suisse des Ingénieurs et des Architectes a adressé à la commission du Conseil national pour la réorganisation partielle de l'administration fédérale une requête concernant la proposition du Conseil fédéral de détacher la Direction des constructions du Département de l'Intérieur pour la rattacher au Départe-

ment des finances. Ci-joint nous vous en donnons copie.

Le Comité Central a réuni, le 6 de ce mois, les présidents des sections de notre Société réparties dans toutes les contrées de la Suisse, pour discuter avec eux cette question. Le résultat de cette conférence fut la confirmation expresse du point de vue que nous exprimons dans ladite requête.

1. Dans les milieux professionnels que nous représentons, on est d'avis qu'un changement de Département ne constituerait ni une amélioration ni une simplification de la Direction des Constructions, et que par conséquent, cette dernière devrait rester sous les ordres du Département auquel elle appartient naturellement en raison de ses tâches d'ordre général et technique. Nous répétons que la construction, quoique des questions de finances y jouent un rôle important, n'est pas du domaine purement financier. Nous attirons en outre votre attention sur la dispersion qui serait nécessairement la conséquence de la séparation de la Direction des constructions des autres divisions techniques ou d'une diminution de sa qualité. Il est à prévoir qu'au sein des Départements qui auront des bâtiments à exécuter (Postes, Militaire etc.) de petites Directions des constructions se développeront peu à peu. Ce serait le contraire de la concentration et de la simplification visées et des économies désirées. Nous avons déjà appelé l'attention sur les suites fâcheuses d'une telle dispersion pour les entrepreneurs et les artisans.

Il y aurait toutefois lieu de simplifier l'organisation de la Direction des Constructions en remettant l'élaboration des projets et la surveillance des travaux aux architectes privés, car lorsque l'Etat doit construire un bâtiment important, il est obligé d'engager un état-major technique à cet effet, si l'administration doit faire le projet et diriger les travaux elle-même. Une fois le travail terminé, ce personnel reste en général et doit être occupé, ce qui conduit automatiquement à de nouvelles dépenses. Ce serait toutefois une erreur de vouloir admettre que pour ce motif les aptitudes de la Direction pourraient être inférieures. Son chef devra régler les relations entre l'administration et les architectes privés. Il devra toujours pouvoir juger leurs capacités et leur travail, et sauvegarder les intérêts de la Confédération, ce qui exige un homme respecté par ses collègues de la pratique privée et ayant une certaine autorité. La division même peut être petite quant au nombre des fonctionnaires. Pour éviter toutefois que le chef n'ait la tendance d'augmenter le rayon d'activité de sa division et d'agrandir celle-ci peu à peu, il y aura lieu d'étendre son ressort en lui remettant toutes les tâches ayant trait à sa profession qui pourraient surgir dans n'importe quel Département (ainsi aussi l'administration des domaines). Tout cela peut se faire sans changement de département.

L'essentiel sera l'organisation intérieure de la Direction des constructions et le choix de son chef.

2. Avant d'envisager la réorganisation en une division unique et son transfert d'un département à l'autre, il serait préférable d'étudier la réorganisation de toutes les divisions techniques d'une façon générale et en principe.

Comme le dit le Conseil fédéral dans son rapport au sujet du transfert de la Direction des constructions, il est nécessaire de rechercher une concentration des trop nombreuses divisions de l'administration fédérale. Cette concentration paraît possible pour ce qui concerne les divisions techniques. Dans nos milieux, nous sommes tous d'accord, nous l'avons déjà exprimé dans notre requête adressée le 26 novembre à la Commission du Conseil national, que toutes les divisions techniques devraient être réunies au Département de l'intérieur pour autant qu'elles ne font pas partie intégrante d'un autre département et qu'il faudrait tâcher de grouper, dans la mesure possible, en une seule division plusieurs des divisions actuelles, telles que les divisions du domaine de l'ingénieur (l'Inspectorat des travaux publics, le Service des eaux, le Service topographique, le Bureau fédéral des poids et des mesures, etc.).

Ces divisions ayant des tâches différentes, il va sans dire qu'une certaine indépendance devra subsister. Mais elles pourraient être placées sous une direction unique. Les organes purement administratifs tels que les chancelleries, etc. pourraient fort bien être fusionnés et réduits. Cette mesure per-

mettrait alors de placer à la tête de ces services techniques un technicien de premier ordre: inutile que ce soit un spécialiste, pourvu qu'il soit un technicien très instruit et ayant de l'expérience pratique, sachant juger le travail des services placés sous ses ordres et surtout mettre les bonnes personnes à la bonne place. Il devra être capable de donner à ses services les directions nécessaires pour leur travail et d'en tirer des résultats qu'il pourra présenter au Département comme base pour la solution des divers grands problèmes d'économie technique qui, vu leurs conséquences nationales et internationales préoccupent le Conseil fédéral et le préoccuperont toujours plus. Nous ne citerons ici comme exemple que les questions très complexes qui ont trait à l'aménagement des cours d'eau, la distribution et l'exportation de l'énergie électrique, la navigation, etc. mais il y en a encore bien d'autres.

Nous avons comme exemple et précédent d'une organisation analogue, la situation que fait la loi sur l'organisation des C. F. F. au Chef du Département des constructions et de l'exploitation.

Ensuite de l'importance qu'a acquise la technique aujourd'hui pour la vie économique, la civilisation et la politique, un fonctionnaire technique supérieur devient toujours plus nécessaire et la création d'un poste pareil s'imposera tôt ou tard, même si notre proposition de réunir les services techniques n'était pas adoptée. Or, il nous semblerait rationnel, de procéder à cette réunion afin d'obtenir un rendement plus grand du travail et de réaliser des économies. Non seulement cette réunion permettrait d'éviter la création d'une instance de plus, mais au contraire, le nombre des instances serait diminué du même coup.

3. Nous résumons nos propositions :

- a) Conserver la direction des constructions au Département de l'intérieur en la simplifiant comme nous l'indiquons sous chiffre 1.
- b) Réunir au Département de l'intérieur toutes les divisions techniques ne faisant pas partie intégrante d'un autre département.
- c) Réunir ces divisions dans la mesure du possible sous les ordres d'un même directeur, fusionner et réduire leurs organes administratifs (chancelleries, etc.).

4. Pour conclure nous nous permettons de vous prier de bien vouloir consulter aussi des professionnels en dehors de l'administration lorsque la réorganisation de la Direction des constructions et des Divisions techniques de l'administration fédérale sera mise à l'étude, comme cela fut fait lors de la réorganisation des C. F. F.

Dans l'espoir que vous voudrez bien examiner nos propositions avec bienveillance, nous nous mettons volontiers à votre disposition si vous désirez quelques renseignements complémentaires et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président et Messieurs les Conseillers fédéraux, l'expression de nos sentiments distingués.

Société Suisse des Ingénieurs et des Architectes,

Le Président : C. ANDRÆ.

Le Secrétaire : ZSCHOKKE.

Il serait opportun, pensons-nous, que les membres de la S. I. A. qui tiendraient à faire connaître les observations que pourrait leur suggérer ce document n'en saisissent par la presse mais le Comité central ou le Comité de leur section. *Réd.*

BIBLIOGRAPHIE

Problèmes d'électrotechnique avec Solutions développées et Applications numériques par *Adr. Curchod*, ingénieur-électricien (E. S. E.) — Préface de *A. Mauduit*, professeur d'électrotechnique à la Faculté des Sciences de l'Université de Nancy. Librairie scientifique, A. Blanchard, Paris.

Cet ouvrage est destiné à illustrer, en quelque sorte, les Cours et les Leçons d'Electrotechnique des principaux établissements destinés à la formation des ingénieurs-électriciens.

Les 500 pages qui le constituent renferment 96 problèmes.